

AFFAIRE N° 12. - Autorisation de procéder à une adjudication pour la
fourniture de pain nécessaire au fonctionnement des cantines scolaires pendant
le premier semestre 1969.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser à procéder à
une adjudication pour la fourniture de pain nécessaire au fonctionnement des can-
tines scolaires pendant le premier semestre 1969.

Approuvé

St-Denis le 30 Décembre 1968

P/le Préfet et par délégation

Le Secrétaire Général

Jugnié: Ph. Kerker